

Fonctionnement du CÉAS

2008 : l'assemblée générale en « grand jury » Le CÉAS reste-t-il en cohérence avec les utopies des fondateurs ?

Le CÉAS de la Mayenne a tenu son assemblée générale le 31 mai 2008, à Martigné-sur-Mayenne. Elle s'inscrivait dans le prolongement des deux « Journées de printemps » de l'association nationale Culture et Promotion (à laquelle le CÉAS adhère). En outre, elle avait un caractère exceptionnel puisque le CÉAS, créé en 1978, fêtait ses trente ans. Pour l'occasion, le CÉAS avait invité ses anciens administrateurs et salariés. Parmi eux, quelques-uns des fondateurs.

Comme chaque année, le CÉAS a réalisé un rapport d'activité très complet. Par contre, à l'assemblée générale même, ce rapport d'activité n'a pas fait l'objet d'une lecture linéaire. Les salariés se sont interrogés : le CÉAS est-il encore un CÉAS ? Reste-t-il fidèle aux utopies qui animaient ses fondateurs ? Aux participants, et surtout aux « anciens », d'en décider... S'appuyant sur l'activité 2007-2008, les salariés ont argumenté en six points.

1) Une méthode – des convictions

Un dossier, tout particulièrement, a marqué cette année 2007-2008 : le « Schéma départemental de l'organisation sociale et médico-sociale : personnes âgées (2008-2012) ». En bref, le schéma gérontologique pour le département. C'était un défi sur le plan technique (de par la complexité du dossier) et un enjeu sur le plan politique (le CÉAS n'ayant plus réalisé de prestations importantes pour le Conseil général depuis plusieurs années).

Quatre groupes de travail avec près de quatre-vingt-dix participants différents ; neuf réunions dans toute la Mayenne qui ont réussi, en quelques mois, à impliquer le maximum d'acteurs gérontologiques du département... On retrouve là la « marque » du CÉAS.



René Lemarchant, ancien président, met ses compétences au service de *La Lettre du CÉAS*, dont il est directeur de publication.

En outre, au-delà des compétences techniques des chargés de mission, le CÉAS est une association qui défend des valeurs. Au final, cela se concrétise par un schéma dont

quelques passages ne se retrouvent dans aucun autre schéma en France...

2) L'observation, l'analyse, l'innovation

Les réunions d'information et de sensibilisation pour les citoyens ayant envie de se (re)présenter aux élections municipales ont également constitué un élément marquant de l'activité 2007-2008 : huit réunions, plus de deux cents participants.

Cette action a été remarquable de par l'implication d'un groupe d'administrateurs, mais aussi de par la démarche mise en œuvre : le constat du faible nombre de femmes conseillères municipales ; un temps d'analyse (traitement d'une enquête, conférence-débat) ; et un passage à l'action avec la sortie d'un numéro spécial de *La Lettre du CÉAS* pour sensibiliser à l'enjeu de la parité. Le CÉAS s'est alors fixé de nouveaux objectifs : permettre la rencontre entre des élus et des candidats ; sensibiliser les candidats aux enjeux de la parité, mais aussi à ceux de la démocratie participative, du développement durable, de l'intercommunalité, etc. Dans un troisième temps, le CÉAS a accompagné des associations d'élus minoritaires et de candidats non élus (cf. *La Lettre du CÉAS* d'avril 2008).

Autant d'actions innovantes en Mayenne, dans le réseau des CÉAS, et sans doute plus largement encore... Et pour lesquelles le CÉAS ne disposait d'aucun financement spécifique, ce qui illustre sa volonté de ne pas se cantonner à des prestations rémunérées.



Pour ses 30 ans, le CÉAS a eu le plaisir d'accueillir France Lancelin, épouse de Marcel, président fondateur du CÉAS, décédé en octobre 1999.



Alain Buffet, Jacques Renard, Philippe Claude... Ces 30 ans du CÉAS ont permis de renouer des contacts avec de nombreux anciens administrateurs, a priori nullement « dépayés »...

3) Une ouverture à l'international

Dans un chapitre sur les « méthodes pour l'action », le projet associatif du CÉAS mentionne « *une recherche d'ouverture aux échanges avec d'autres pays, en complémentarité à son fort enracinement local* ».

Dans cette logique, 2007-2008 a également été une année très riche. Début 2007, un chargé de mission et des administrateurs ont découvert la région d'Agadir, au Maroc, et l'association Tiwizi. Ce voyage n'a pas été une « fin en soi », mais le point de départ d'échanges internationaux. En retour, le directeur de l'association Tiwizi et deux élus ont participé aux deux « Journées de printemps » et à l'assemblée générale du CÉAS, puis, dans la foulée, ont rencontré des élus du Pays de Haute-Mayenne et des membres du Conseil de développement pour envisager un partenariat entre les deux territoires.



Catherine Chancerel, atteinte par la limite d'ancienneté comme administratrice (sept ans), a rejoint le mouvement ADMR.

Par ailleurs, du 26 septembre au 12 octobre 2007, avec l'association Guy-Poitevin-Inde-Mayenne, une salariée du CÉAS a participé à une mission de découverte et de bilan des actions d'éducation populaire et de développement local engagées, avec le soutien financier du Conseil régional et du Conseil général, dans une région de l'Inde.

4) Un pôle « vie associative »

Par rapport à ses origines, le CÉAS est toujours très présent sur le champ de l'action sociale. Par contre, il participe toujours au développement local, mais moins par l'appui technique aux contrats de pays. En revanche, ces dernières années, le CÉAS a complètement investi le champ du soutien à la vie associative : valorisation du service civil volontaire et du volontariat associatif ; renforcement de l'Observatoire de la vie associative (recensement en cours des associations du département) ; information sur les services et aides pour les associations (répertoire en cours de réalisation en partenariat avec la Direction départementale de la Jeunesse et des Sports) ; appui aux associations sans

salarié (octroi en 2007 d'un poste Fonjep ⁽¹⁾) ; enfin appui aux associations employeurs par l'animation du Dispositif local d'accompagnement (DLA).

5) La citoyenneté par l'information

« *Le CÉAS a pour objet de restituer l'information acquise* », précisait *Ouest-France* dans son édition du 25 juin 1979. L'année suivante, le quotidien citait Marcel Lancelin, président du CÉAS : « *Nous n'avons pas pour objectif de collectionner et archiver les données reçues, mais de les rendre publiques et accessibles, de les utiliser pour interroger et susciter la réflexion ou l'action* » (*Ouest-France* du 29 septembre 1980).

Le CÉAS de 2008 a le sentiment d'être resté fidèle au projet initial. Le CÉAS est toujours un lieu ressources pour l'information relative au département. Il assure une fonction d'accueil, d'information, de conseil et d'orientation (réponse à une centaine de sollicitations sur un an) ; il produit lui-même de l'information statistique utile pour la connaissance et l'action (animation de plusieurs observatoires) ; enfin, notamment par ses deux publications, *La Lettre du CÉAS* et le *CÉAS-point-com*, il assure une diffusion de données parfois inédites, de synthèses qui se veulent pédagogiques, de réflexions qui se veulent pertinentes, et quelquefois impertinentes...



Christophe Mézange, très investi pour *La Lettre du CÉAS*, incarne la nouvelle génération d'administrateurs.

6) Un fonctionnement associatif en phase avec les valeurs

Le CÉAS emploie quatre chargés de mission (3,8 équivalents temps plein). Ils fonctionnent « *de façon consensuelle* », comme le prévoit l'actuel projet associatif, « *sans fonction directoriale* ».

Bien entendu, en 1978, la question du modèle d'entreprise ne se posait pas puisque le CÉAS n'employait qu'un seul salarié.



Peu de personnalités politiques ont honoré de leur présence les 30 ans du CÉAS... La participation de François Zocchetto, sénateur, de Jean-Pierre Bernard-Hervé et Michel Ferron, conseillers généraux, a été d'autant plus appréciée.

(1) – Le Fonds de coopération de la Jeunesse et de l'Éducation populaire (Fonjep), créé en 1964 sous forme associative, réunit des financeurs publics et des associations pour faciliter la rétribution de personnels permanents, employés par les associations, remplissant des fonctions d'animation et de gestion.

Le CÉAS a également pour particularité, aujourd'hui, de fonctionner sans président. Aucun enjeu de pouvoir, que ce soit au niveau des salariés ou des administrateurs, d'autant plus que, pour ces derniers, les mandats sont statutairement limités à sept ans. Jamais peut-être le CÉAS n'a été autant en phase avec les principes de l'Économie sociale.

Même s'il se réunit relativement peu souvent, le conseil d'administration remplit une fonction importante : dans le prolongement de l'assemblée générale, il détermine les grandes orientations et les axes de travail prioritaires ; il assure une fonction de veille par rapport au projet associatif ; il contribue à enrichir la réflexion en lien avec les dossiers traités. Ce fonctionnement implique une double condition : la circulation de l'information entre les salariés et les administrateurs (sur la vie associative et les prestations en cours) et une très grande transparence. Deux ou trois fois par mois, un compte rendu d'informations répond à cette double condition.



Dans le prolongement des « Journées de printemps » de Culture et Promotion, l'Association réunionnaise d'éducation populaire – AREP (Yves Zoogones, directeur) et le CEAS de la Sarthe (Gaëlle Violet, présidente, et Morvan Le Gentil, salarié) ont participé à l'assemblée générale du CÉAS.

Au final, les adhérents présents (ou représentés) ont validé à l'unanimité ce rapport d'activité. Il n'a pas suscité de commentaires critiques de la part des « anciens ». L'heure était aux souvenirs et à la fête...